

Alda GREOLI

Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de
l'Enfance et de l'Education
permanente

La Ferme Nos Pilifs
Madame Julie LEGRAND
Trassersweg, 347
1120 BRUXELLES

N° PO : DI21004PILIF

BRUXELLES, le 02 AOUT 2017

Nos Réf. : AG/FD/GC/SD/thm/27.07.2017 - NI177 (M1)
Contact : Sébastien DEKEYZER - Sebastien.DEKEYZER@gov.cfwb.be

Madame,

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances, il me revient de statuer sur votre demande de renouvellement d'agrément.

D'après l'analyse de votre dossier par les services de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, vous répondez aux 10 critères d'agrément définis dans le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

Par conséquent, suivant leur proposition, j'ai le plaisir de vous annoncer que le renouvellement d'agrément « Centres de vacances » vous est octroyé pour les activités de type plaine que vous organisez. Cet agrément est valable pour une durée de 3 ans à partir du 1er juillet 2017.

En vous remerciant pour votre engagement auprès des enfants et en vous souhaitant de belles aventures, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance